

2020

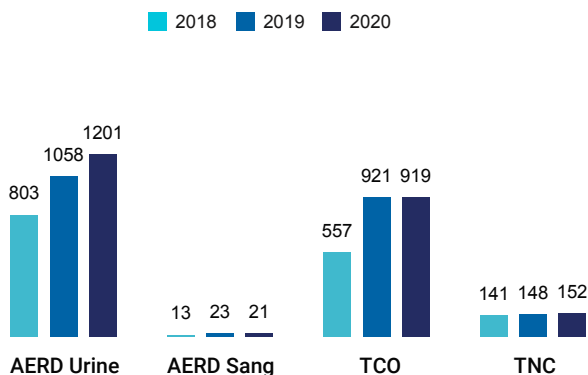


Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

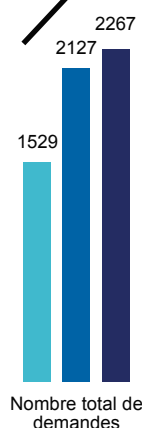
Statistiques sur les demandes d'expertise en matière de conduite avec les capacités affaiblies reçues au LSJML

Évolution des types de demandes d'expertise de capacités affaiblies sur trois ans

Nombre de demandes d'expertise



+ 48 % depuis 2018



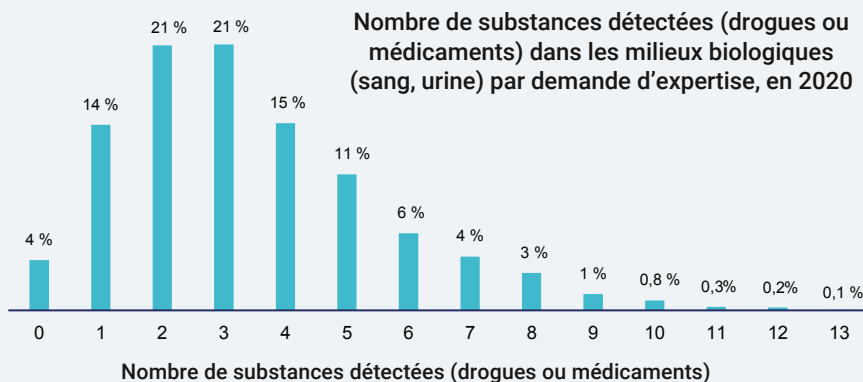
Types de demandes d'expertise

AERD : échantillon de sang ou d'urine prélevé à la suite de l'évaluation de l'individu par un agent évaluateur en reconnaissance de drogues

TCO : prélèvement de sang effectué dans des contenants approuvés selon l'article 320.11 du *Code criminel*

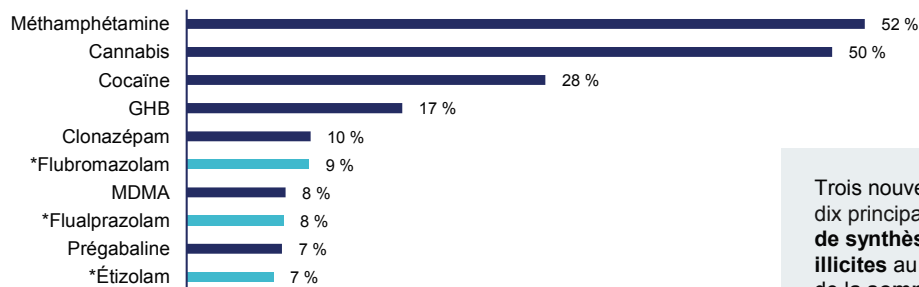
TNC : prélèvement sanguin et/ou urinaire à la suite d'une saisie en milieu hospitalier

Proportion de demandes d'expertise (N = 1 823)



Nombre de substances détectées (drogues ou médicaments) dans les milieux biologiques (sang, urine) par demande d'expertise, en 2020

Les dix substances actives (drogues ou médicaments) les plus détectées chez les conducteurs interceptés pour capacités affaiblies en 2020



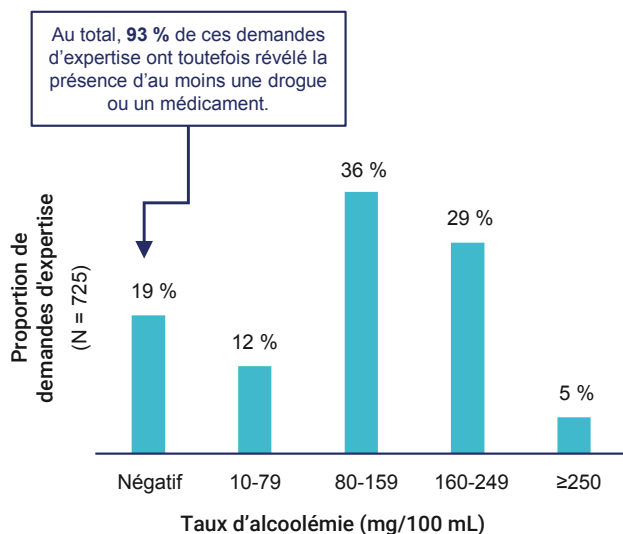
Substance active : substance pouvant induire des effets sur le système nerveux central.

Trois nouvelles substances* font leur entrée parmi les dix principales en 2020. Il s'agit de **benzodiazépines de synthèse** utilisées uniquement comme **drogues illicites** au Canada. Elles provoquent généralement de la **somnolence** et des **pertes d'équilibre**.

Proportion de demandes d'expertise (N = 1 823)

L'alcool et le cannabis

Taux d'alcoolémie chez les conducteurs qui ont fait l'objet d'une demande d'expertise de capacités affaiblies en 2020

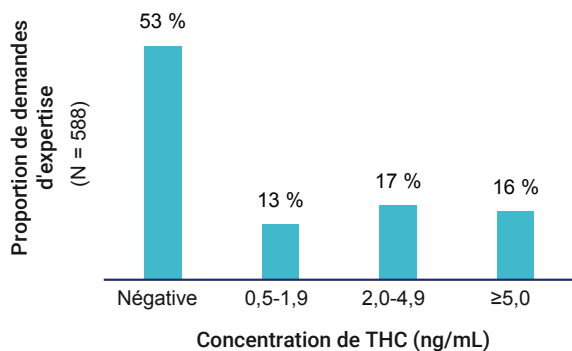


Limite légale d'alcool au volant au Canada : 80 mg d'éthanol / 100 mL de sang (0.08)

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a recensé environ **8 830** cas de conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool au Québec en 2020. Dans le cas où un prélèvement sanguin est effectué, les échantillons sont envoyés au LSJML pour déterminer le taux d'alcoolémie; ce sont majoritairement des cas d'accident de la route.

En 2020, le LSJML a reçu environ 725 demandes pour alcool au volant.

Concentration de THC détectée chez les conducteurs interceptés pour capacités affaiblies en 2020



Combinée au THC, la limite légale d'alcool du volant descend à 50 mg / 100 mL (0,05). En effet, la combinaison de ces deux substances amplifie les risques d'une conduite avec capacités affaiblies.

Selon le *Code criminel*, différentes infractions et peines sont prévues selon :

- la concentration de THC dans le sang d'un conducteur :
 - entre 2 et 4,9 ng/mL
 - ≥5 ng/mL
- la concentration de THC dans le sang d'un conducteur combinée à son taux d'alcoolémie :
 - ≥2,5 ng/mL de THC et ≥50 mg / 100 mL d'alcool.

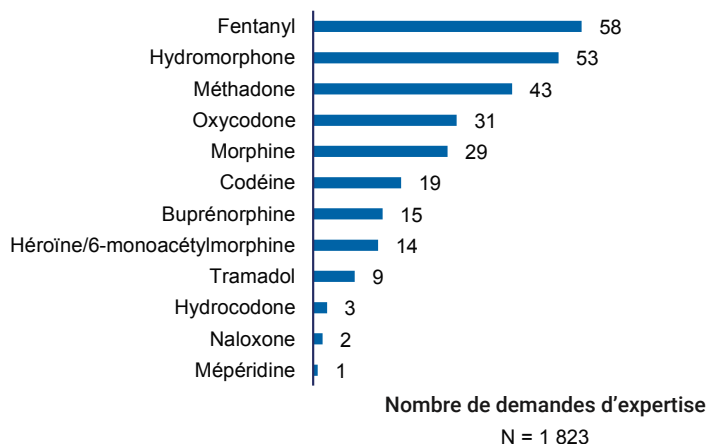
En 2020, 31 demandes d'expertise révélaient ces deux facteurs.

Opioïdes et nouvelles substances psychoactives

Opioïde traditionnel

Substance généralement utilisée pour le soulagement de la douleur. La majorité de ces substances peuvent être prescrites ou administrées en milieu hospitalier, mais elles peuvent également être consommées en abus et provoquer une dépendance.

Opioïdes traditionnels détectés à la suite d'une demande d'expertise de capacités affaiblies en 2020



NPS

Substance nouvellement vendue sur le marché noir dont les effets et la toxicité sont peu connus. Ces substances peuvent se retrouver dans la composition des drogues de rue ou des médicaments contrefaits à l'insu de l'utilisateur.

Nouvelles substances psychoactives (NPS) détectées à la suite d'une demande d'expertise de capacités affaiblies en 2020

